

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 5 juillet 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE AUX LIVRES DE SAINT-REMY 2021.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que la foire aux livres de SAINT-REMY se déroulera le dimanche 19 septembre 2021, Place Communale ;

Considérant que cette foire nécessitera le montage de plusieurs chapiteaux et que des emplacements réservés aux exposants seront disponibles Place Communale ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des exposants et des visiteurs ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit sur le parking de la Place Communale (excepté pour les exposants) ainsi que rue d'Argenteau, le dimanche 19 septembre 2021, de 7 h à 18h.

Article 2 : La circulation rue d'Argenteau sera réservée à la circulation locale, le dimanche 19 septembre 2021, de 7h à 18h.

Article 3 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 5 juillet 2021

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE AUX LIVRES DE SAINT-REMY
2021.**

Article 5 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, à la zone de police de la Basse-Meuse, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

